



HAL
open science

faire aigre, compter au piquet, contrepasser : notes lexicographiques sur Lucien Leuwen

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. faire aigre, compter au piquet, contrepasser : notes lexicographiques sur Lucien Leuwen. 2021. halshs-03381902

HAL Id: halshs-03381902

<https://shs.hal.science/halshs-03381902>

Submitted on 18 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 35

le 17 octobre 2021

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'**aillEURs**
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

faire aigre, compter au piquet, contrepasser :
notes lexicographiques sur *Lucien Leuwen*

Takeshi MATSUMURA

Il y a plus de soixante ans, le dialectologue Antonin Duraffour a publié des « Notes d'exégèse stendhalienne. Sur le parler grenoblois dans la "Vie de Henry Brulard"¹ ». Cet article bien informé, qui tout en utilisant les remarques d'Henry Debraye² les complète utilement, n'est pas passé inaperçu, puisque Victor Del Litto s'en est servi dans certaines notes de son édition de la *Vie de Henry Brulard*³. Même aujourd'hui, il ne paraît pas tout à fait oublié, si l'on pense à Béatrice Didier qui le mentionne – en abrégant le titre et en mettant des fautes de frappe dans les références, il est vrai – dans son article « Grenoble » du *Dictionnaire de Stendhal*⁴. Cependant, sauf erreur de ma part, il a disparu dans l'annotation et la bibliographie de l'édition de la *Vie de Henry Brulard* que Fabienne Bercegol⁵ a publiée en 2013, et du coup, ceux qui ne lisent que sa publication pour aborder le texte risquent fort d'ignorer qu'Henry Debraye et Antonin Duraffour avaient expliqué certains des mots régionaux et que ni le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré⁶ ni le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse⁷ ne rendent caduques leurs études précises. De plus, personne ne paraît avoir répondu au souhait émis par le dialectologue que soit réalisée une « étude d'ensemble » sur « la langue et [le] style de Stendhal⁸ ».

Si l'on veut s'intéresser à la langue de Stendhal et surtout à son vocabulaire, il conviendra de partir de l'avertissement qu'Yves Ansel a donné dans le colloque *Stendhal et les langues* de 2003⁹ et de bien méditer sur sa leçon. L'important est de ne jamais oublier le fait qu'il y a une « *différence essentielle*, radicale, entre les textes publics (ou non publiés par accident, mais originellement destinés à l'impression, comme *Lucien Leuwen*) et les textes privés (non programmés pour être publiés, comme le *Journal* ou la correspondance de

¹ Dans *Mélanges de philologie romane offerts à M. Karl Michaëlsson par ses amis et ses élèves*, Göteborg, Bergendhal, 1952, p. 123-132. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

² Voir Stendhal, *Vie de Henri Brulard, publiée intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Grenoble* par Henry Debraye, Paris, Champion, 1913, 2 vol.

³ Voir *Vie de Henry Brulard*, dans Stendhal, *Œuvres intimes, Édition établie par Victor Del Litto*, Paris, Gallimard, 1981-1982, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol. (= *OI*), t. II (tirage de 2010), p. 1349, 1376, 1383, etc.

⁴ Yves Ansel, Philippe Berthier et Michael Nerlich (dir.), *Dictionnaire de Stendhal*, Paris, Champion, 2003, p. 314 : « A [*sic*] Duraffour [*sic*], "Sur le parler grenoblois de [*sic*] la *Vie de Henry Brulard*", Mélanges Karl Michaëlsson [*sic*], 1952 ».

⁵ *Vie de Henry Brulard, Édition établie, présentée et annotée par Fabienne Bercegol*, Paris, Librairie Générale Française, 2013, Livre de poche Classiques.

⁶ Paris, Hachette, 1873, 4 vol. (= *Littré*).

⁷ Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 vol. (= *LarousseXIX^e*).

⁸ Antonin Duraffour, *op. cit.*, p. 124.

⁹ Voir Yves Ansel, « To print or not to print », dans *Stendhal à Cosmopolis. Stendhal et ses langues*, Grenoble, ELLUG, 2007 ; repris dans *id.*, *Pour un autre Stendhal*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 95-118.

Stendhal)¹⁰ ». Dans la première catégorie de ses écrits, l'écrivain témoigne d'un remarquable purisme et il prend soin de souligner des mots ou des expressions s'il les considère comme peu académiques. Le cas de *lisard* que dans *Le Rouge et le Noir* le père Sorel a lancé à son fils et que j'ai examiné ailleurs¹¹ en est un exemple. En revanche, dans la seconde catégorie, on rencontre non seulement des néologismes mais aussi des mots régionaux. C'est pourquoi dans son article cité Antonin Duraffour a pu examiner des régionalismes de la *Vie de Henry Brulard*. En fait, le romaniste Félix Lecoy en a aussi parlé dans sa communication « Note sur le vocabulaire dialectal ou régional dans les œuvres littéraires au Moyen Âge » qu'il a présentée en 1967, mais son exposé ne semble pas avoir intéressé les stendhaliens¹². Pour servir à une éventuelle « étude d'ensemble » sur le vocabulaire de Stendhal que des spécialistes confectionneraient peut-être dans un avenir plus ou moins lointain, je vais examiner dans la présente notule trois cas qui figurent non pas dans les écrits privés, mais dans un des romans appartenant à la première catégorie : *Lucien Leuwen* et que n'avaient traités ni Antonin Duraffour ni Félix Lecoy. Bien que ce soit un texte destiné à la publication, il contient des mots et des expressions qui me paraissent marqués géographiquement. Les cas choisis ne sont que des échantillons. Un d'entre eux est imprimé en italique, mais les deux autres sont imprimés en romain, peut-être parce que leur caractère régional échappait à Stendhal, car il arrive qu'un locuteur ne s'aperçoive pas que tel ou tel mot qu'il utilise a une aire de diffusion plutôt restreinte.

Commençons par l'expression imprimée en italique. C'est la locution verbale *faire aigre* au sens d'« user de moyens violents ». Elle figure dans le chapitre XXXVII de *Lucien Leuwen*, plus précisément dans une des répliques que Monsieur Leuwen adresse à son fils. Citons le passage d'après l'édition établie par Xavier Bourdenet et annotée par Yves Ansel¹³ :

¹⁰ *Ibid.*, p. 118 ; souligné par l'auteur.

¹¹ Voir « *Brune, lisard, pompon* : notes lexicographiques sur *Le Rouge et le Noir* », dans *Glaliceur*, 30, 2021, p. 2-6.

¹² Voir Félix Lecoy, « Note sur le vocabulaire dialectal ou régional dans les œuvres littéraires au Moyen Âge », dans *Les Dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui, Domaine d'oïl et francoprovençal, Colloque organisé par le Centre de philologie et de littérature romanes de l'Université des sciences humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967*, Paris, Klincksieck, 1972 ; repris dans *id.*, *Mélanges de philologie et de littératures romanes*, Genève, Droz, 1988, p. 15-36. Sa contribution a été en effet peu exploitée. Alors qu'en s'appuyant sur le FEW (= Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol.), t. V, p. 189b, s.v. *laridum* qui cite mdauph. [= parler de la partie centrale du Dauphiné] *lardau* « raisin blanc, à belle grappe et gros grain, mais peu doux », il a proposé de lire *lardau* à la place de *lardam* dans le chapitre « Mort du pauvre Lambert », le texte établi par Victor Del Litto, *OI*, t. II, chapitre XIV, p. 674 imprime toujours *lardan*. La proposition du romaniste s'avère bonne si l'on consulte la nouvelle publication de Fabienne Bercegol, *op. cit.*, chapitre XI, p. 211 : « Il y avait des treilles qui produisaient d'excellent *lardau* (sorte de chasselas, celui de Fontainebleau n'en est que la copie). » (souligné par l'auteur) ; il n'y a pourtant pas de note sur le mot, et la bibliographie ignore Félix Lecoy.

¹³ Sur le partage du travail, voir Yves Ansel, *Pour un autre Stendhal, op. cit.*, p. 324.

« Oui, monsieur le sous-lieutenant, serez-vous assez coquin ? Vous serez à même de voir une foule de petites manœuvres, voulez-vous, vous subalterne, aider le ministre dans ces choses ou le contrecarrer ? Voudrez-vous *faire aigre*, comme un jeune républicain qui prétend repétrir les Français pour en faire des anges ? [...].¹⁴ »

L'expression *faire aigre* qu'a soulignée Stendhal a fait en 1926 l'objet d'une note dans l'édition d'Henry Debraye, qui nous apprend non seulement sa signification mais aussi son caractère régional : « Expression dauphinoise, qui signifie à peu près *faire de l'opposition*, et plus souvent *faire levier*¹⁵. » Depuis, cette explication a été reprise par Anne-Marie Meininger dans ses deux éditions¹⁶, Mariella Di Maio dans la traduction italienne qu'elle a dirigée¹⁷, et Michel Crouzet en 2007¹⁸. Ces trois derniers stendhaliens se réfèrent explicitement à l'éditeur de 1926, mais ils n'ajoutent rien à ce qu'il a avancé. N'auraient-ils pas eu un peu de curiosité pour savoir si son interprétation était vraiment valable et si elle pouvait être confirmée par quelques dictionnaires, lexiques ou études ?

Par contre, l'expression *faire aigre* n'a apparemment pas préoccupé les autres éditeurs consultés. Henri Martineau¹⁹, Ernest Abravanel²⁰, Michel Crouzet en 1982²¹ et Yves Ansel dans la nouvelle Pléiade, ils se sont tous les quatre abstenus de l'annoter. On peut se demander comment ils l'ont comprise. À leurs yeux, s'agirait-il de l'adjectif *aigre* (qui vient du latin *acer*) et *faire aigre* signifierait-il *aigrir* ? Dans ce cas pourtant la locution n'aurait-elle pas besoin d'un complément d'objet direct ? Je n'ai trouvé aucun éclaircissement sur son éventuel emploi absolu dans nos instruments de travail habituels tels que le *Littre*, le *LarousseXIX^e*, le *Trésor de la langue française*²², la *Base historique du vocabulaire français*²³ et l'article *acer* (t. XXIV, p. 94b) du *FEW*. Probablement j'ai mal cherché.

¹⁴ Lucien Leuwen, *Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel et Xavier Bourdenet*, dans Stendhal, *Œuvres romanesques complètes, Édition établie par Yves Ansel, Philippe Berthier et al.*, Paris, Gallimard, 2005-2014, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol. (= ORC), t. II (tirage de 2015), p. 364-365.

¹⁵ Lucien Leuwen, *Texte établi et annoté avec un avant-propos par Henry Debraye, Préface de Paul Valéry*, Paris, Champion, 1926-1927, 4 vol., t. III, p. 369 ; souligné par l'auteur. On ne voit pas pourquoi la publication de GF Flammarion que je vais citer ci-dessous a omis cette note.

¹⁶ Lucien Leuwen, *Texte présenté et commenté par Anne-Marie Meininger*, Paris, Imprimerie nationale, 1982, 2 vol., t. II, p. 332 ; Lucien Leuwen, *Préface d'Alain, Édition établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, Paris, Gallimard, 2002, Folio classique, p. 877.

¹⁷ Lucien Leuwen, dans *Romanzi e racconti, a cura di Mariella Di Maio con un saggio introduttivo di Michel Crouzet, Traduzione di Maurizio Cucchi*, Milan, Arnoldo Mondadori, 1996-2008, 3 vol., t. II (tirage de 2009), p. 1348.

¹⁸ Lucien Leuwen, *Texte établi, présenté et annoté par Michel Crouzet*, Paris, Librairie Générale Française, 2007, Livre de poche Classiques, p. 421.

¹⁹ Lucien Leuwen, dans *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, Paris, Gallimard, 1952, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol. (= ancienne Pléiade), t. I (tirage de 1966), p. 1072.

²⁰ Lucien Leuwen, *Préface et notes de Ernest Abravanel*, Lausanne, Rencontre, 1961, 2 vol., t. II, p. 14.

²¹ Lucien Leuwen, *Texte établi et annoté par Henry Debraye, Introduction et notes historiques de Michel Crouzet*, Paris, Flammarion, 1982, GF Flammarion, 2 vol., t. II, p. 96.

²² Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. (= TLF), s.v. *aigre*.

²³ Disponible sur le site suivant : <https://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>. Je désigne cette base par *BHVF*.

Quelle est la bonne interprétation ? Après un bref examen, celle d'Henry Debraye me paraît être préférable. Cet ancien élève de l'École des Chartes et archiviste de la ville de Grenoble a-t-il recueilli l'expression sur place comme il l'aurait fait sur le substantif masculin *chapplepan* « cafard (littéralement 'gâcheur de pain') » dans son édition citée de la *Vie de Henry Brulard*²⁴ ? Ou bien a-t-il consulté par exemple le *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble* d'Albert Ravanat²⁵ qui relève le substantif masculin *aigro* en le définissant « levier, résistance » et en relevant la locution *fâre aigro* sans définition ? Il faudra en tout cas que sa thèse soit étayée par les acquis de la lexicographie. Notre outil le plus commode pour ce faire est le *FEW* qui, dans son article **agru* (t. XXIV, p. 271b), nous apprend que le substantif masculin *aigre* signifie « instrument qui sert à arracher les racines et les arbustes » en 1562 chez Antoine Du Pinet franc-comtois²⁶, que le type *aigre* a le sens de « levier » dans des dialectes du Sud-Est, et que *faire aigre* qui signifie « soulever avec un levier » est attesté en bourguignon, francoprovençal, savoyard, lyonnais, dauphinois, provençal, rouergat et auvergnat. Si l'on veut compléter Wartburg, la locution verbale est utilisée aujourd'hui en français régional en Lyonnais, Dauphiné et Forez ainsi que nous apprennent des dictionnaires plus récents²⁷. On en trouve un témoignage en Savoie dès le début du XIX^e siècle²⁸. Quant à la signification figurée de l'expression qui convient au contexte de *Lucien Leuwen*, elle se lit dans le *Nouveau glossaire genevois* de Jean Humbert. Voici sa définition :

AIGRE (FAIRE). Forcer, faire un abattage, faire une pesée. *Il fallut faire aigre avec un levier. Les voleurs, pour ouvrir le pupitre, ont dû faire aigre.* Employée au sens figuré, cette expression signifie : User de moyens violents ou extrêmes. *Ne faisons pas*

²⁴ *Op. cit.*, t. II, p. 248 : « ... avec les chapplepans... – Ce mot signifie, en patois du Dauphiné, gâcheur de pain (de *chaplâ*, briser en petits morceaux, et *pan*, pain). » Voir aussi *OI*, t. II, p. 1425, Antonin Duraffour, *op. cit.*, p. 124-125 et Félix Lecoy, *op. cit.*, p. 19. Le mot est à ajouter au *FEW*, t. II, p. 281a, s.v. **cappare*. Le caractère local du mot n'est plus signalé dans l'édition de Fabienne Bercegol, *op. cit.*, p. 264.

²⁵ Grenoble, Jules Rey, 1911, p. 6a.

²⁶ La source de Wartburg pour les occurrences anciennes dans cet article est le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* de Frédéric Godefroy, Paris, Vieweg, 10 vol., t. I, p. 184b qui cite deux attestations. La première est tirée de la traduction de Pline par Antoine Du Pinet (né dans la région de Besançon) : *L'Histoire du Monde de C. Pline second*, [...] *Le tout fait & mis en François par Antoine Du Pinet*, Seigneur de Noroy, Lyon, Claude Senneton, 1562, 2 vol., t. II, Livre XIX, chapitre II, p. 74 « Mais quand les Espaignolz veulent arracher ceste herbe [= le genest] pour s'en servir, ilz y prennent grande peine : car ilz se bottent, & s'arment les mains de mouffles, pour l'avoir, & encores faut-il qu'ilz l'entortillent, avec *aigres* d'os, ou de bois, pour l'avoir plus aysément. » La seconde vient de Randle Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, 1611 : « Aigre. *A kind of Grub-axe or instrument wherewith roots, and shrubs are plucked up* » (souligné par l'auteur), qui a probablement tiré le mot de Du Pinet. Le terme est absent du *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'Edmond Huguet, Paris, Didier et Champion, 1925-1967, 7 vol.

²⁷ Voir Claudine Fréchet et Jean-Baptiste Martin, *Dictionnaire du français régional de l'Ain (Bresse, Bugey, Dombes)*, Paris, Bonneton, 1998, p. 16a ; Anne-Marie Vurpas et Claude Michel, *Dictionnaire du français régional du Beaujolais*, Paris, Bonneton, 1992, p. 15a ; Gilbert-Lucien Salmon, *Dictionnaire du français régional du Lyonnais*, Paris, Bonneton, 1995, p. 9a.

²⁸ Voir Pierre Enckell, « Régionalismes de Savoie au début du XIX^e siècle », dans Pierre Rézeau (éd.), *Richesses du français et géographie linguistique*, t. I, Bruxelles, Duculot, 2007, p. 12.

aigre : attendons que les circonstances deviennent meilleures. On ne gagnerait rien à faire aigre : il faut user de patience²⁹.

Ainsi, l'expression n'est pas seulement dauphinoise comme le dit Henry Debraye. Sa diffusion, qui semble être partie de la région lyonnaise³⁰, a une aire plus large. Qu'en connaissait l'auteur de *Lucien Leuwen* ? Était-il conscient du caractère régional de la locution ? Ou bien pensait-il qu'il s'agissait d'une façon de parler populaire, qui était différente du français standard ? Il n'est pas aisé de répondre aux questions. Mais mon examen rapide nous permet de songer au moins à trois possibilités : si Stendhal a attribué l'expression à Monsieur Leuwen, c'est soit parce qu'il a jugé qu'attestée en rouergat³¹, elle convenait bien au personnage qui se ferait élire député dans le département de l'Aveyron³², soit parce qu'il a imaginé que son personnage se serait plu au caractère peu académique de la locution. Une autre hypothèse est de supposer que pour l'auteur celle-ci était si expressive que malgré son caractère régional, elle lui a paru irremplaçable et qu'elle a eu droit à un soulignement dans l'autographe. Quoi qu'il en soit, Stendhal n'a pas hésité à s'en servir lui-même dans son *Journal* du 27 juillet 1810 : « Tâche d'observer les ridicules sans en être affecté et sans chercher à *faire aigre* contre les ridicules³³. » Cette occurrence, que les éditeurs consultés du *Journal* – Henry Debraye et Louis Royer³⁴, Victor Del Litto, Henri Martineau et Xavier Bourdenet³⁵ – n'ont pas commentée mais qui nous apprend que l'expression lui était familière, méritera d'être rapprochée de la réplique de Monsieur Leuwen.

* * *

La deuxième expression qui attire notre attention est la locution verbale *compter au piquet* qui signifie « être considérable, extraordinaire ». Elle se lit dans le chapitre XXVII de *Lucien Leuwen*. C'est le colonel Malher³⁶ qui s'en sert en parcourant la caserne avant de partir marcher contre les ouvriers qui « venaient, dit-on, de s'organiser et de se confédérer³⁷ ». Citons sa réplique d'après l'édition établie par Xavier Bourdenet :

²⁹ Genève, Julien Frères, 1852, 2 vol., t. I, p. 12 ; souligné par l'auteur.

³⁰ D'après Claudine Fréchet et Jean-Baptiste Martin, *op. cit.*, p. 16a.

³¹ La source du FEW pour le parler du département de l'Aveyron est Aimé Vayssier, *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, Rodez, Carrère, 1879, p. 2a, s.v. *âgrè*², s.m. « levier du bois ».

³² Voir *Lucien Leuwen*, ORC, t. II, p. 588.

³³ *OI*, t. I (tirage de 2001), p. 610.

³⁴ *Journal*, *Texte établi et annoté par* Henry Debraye et Louis Royer, Paris, Champion, 1932-1934, 5 vol., t. III, p. 139.

³⁵ *Journal*, *Préface de* Dominique Fernandez, *Édition d'Henri Martineau revue par* Xavier Bourdenet, Paris, Gallimard, 2010, Folio classique, p. 678.

³⁶ Il a comme modèle (au moins d'une de ses répliques, voir ORC, t. II, p. 139) Jean-Charles Bénigne de Varenne de Fénille, sous-préfet de Lyon, si l'on en croit Anne-Marie Meininger, voir son édition citée de Folio classique, p. 923.

³⁷ *Lucien Leuwen*, ORC, t. II, p. 284.

« Il s'agit de leur donner [= aux ouvriers] une leçon qui *compte au piquet*. Pas de pitié pour ces b...-là. Il y aura des croix à gagner³⁸. »

La locution que j'ai soulignée n'a apparemment pas intéressé la presque totalité des éditeurs consultés. Ni Henry Debraye³⁹ ni Henri Martineau⁴⁰ ni Ernest Abravanel⁴¹ ni Anne-Marie Meininger⁴² ni Michel Crouzet⁴³ ne l'ont commentée⁴⁴. La seule exception est Yves Ansel qui donne une observation détaillée, appuyée sur le *TLF*. La voici :

Dans le lexique militaire, le mot « piquet » a originellement signifié un groupe de cavaliers qui devaient être prêts à partir au premier signal (et dont les chevaux étaient au piquet, prêts à être détachés), puis, par extension, un groupe de soldats devant être disponibles à tout instant : *un piquet de cavalerie* (*T.L.F.*). En clair, le colonel Malher pousse ses soldats « au crime » pour illustrer le détachement et « gagner » des croix⁴⁵.

Il est vrai que l'article *piquet*^d du *TLF* nous apprend, à la suite du *FEW*, s.v. **pikkare* (t. VIII, p. 453b), que dès 1718 la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* enregistre le sens d'« un certain nombre de Cavaliers commandez par Compagnie, pour estre prests à monter à cheval au premier ordre⁴⁶ ». Toutefois, comment faut-il comprendre le verbe *compter* accompagné d'*au piquet* ? Comme il paraît être employé intransitivement, signifie-t-il « être inclus dans un ensemble, un total » ou « avoir une grande importance » selon les définitions données dans l'article *compter* du *TLF* ? Il me semble difficile de choisir une signification qui convienne dans la proposition où l'antécédent du pronom relatif est *une leçon*. Ne faudrait-il pas considérer *compter au piquet* comme une locution verbale ? L'expression est certes absente du *TLF* et de la *BHVF*. Elle manque également à la lexicographie générale du XIX^e siècle jusqu'aux années 1870. Il faut attendre le *Litttré* et le *LarousseXIX^e* pour qu'elle entre dans les dictionnaires généraux du français. En effet, dans l'article *piquet* (nom de jeu ; t. III, p. 1130c-1131a) de celui-là, la locution est expliquée par « se dit d'une chose qui, en son espèce, sort de ligne » avec une phrase : « Notre petit vagabond recevra demain une correction qui comptera au piquet ». De même, le *LarousseXIX^e* l'enregistre dans son article *piquet* (nom de jeu ; t. XII, p. 1056d) avec

³⁸ *Ibid.*, p. 285.

³⁹ *Op. cit.*, t. III, p. 14.

⁴⁰ *Op. cit.*, t. I, p. 990.

⁴¹ *Op. cit.*, t. I, p. 296.

⁴² Voir son édition citée de l'Imprimerie nationale, t. I, p. 308 et celle de Folio classique, p. 298.

⁴³ Voir son édition citée de GF Flammarion, t. II, p. 14 et celle du Livre de poche Classiques, p. 332.

⁴⁴ On peut ajouter à cette liste Mariella Di Maio qui n'a pas annoté la (bonne) traduction italienne de Maurizio Cucchi : « Bisogna dar loro una lezione *coi fiocchi*. » (*op. cit.*, t. II, p. 342).

⁴⁵ Lucien Leuven, *ORC*, t. II, p. 1306 ; souligné par l'auteur.

⁴⁶ *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1718, 2 vol., t. II, p. 269a, s.v. *picquet* ; voir le site de l'Académie française (<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A2P0738>).

définition : « être fort extraordinaire ou tout à fait intolérable » et une phrase : « Voilà qui compte au piquet ». Ces deux témoignages indiqueraient que l'expression appartenait au français des années 1870.

Toutefois, si l'on en cherche des attestations antérieures ou contemporaines des deux lexicographes que je viens de citer, on s'aperçoit qu'elle ne fait pas partie du français standard. Elle est considérée plutôt comme triviale et son aire de diffusion est assez restreinte. D'après ma recherche sommaire, elle se rencontre depuis 1800, dans le registre populaire et surtout dans le Sud-Est. Sa plus ancienne occurrence que je connaisse figure dans la lettre du grenoblois Sébastien de Planta⁴⁷ du 23 mai 1800, où ce dernier raconte le combat de Suze qui a eu lieu la veille. Voici le passage :

Je meurs de fatigue, chère amie ; il y a quatre jours que je ne vois pas l'ombre d'un lit : courir à la hâte et écrire, avaler un chiffon⁴⁸ de pain de bis et une goutte d'eau-de-vie, voilà toute mon existence.

Nous nous sommes battus hier quatorze heures de suite : l'affaire a été chaude ; Ducros prétend qu'elle *compte au piquet*. (C'est ainsi que s'expriment les soldats pour marquer l'importance d'une affaire.) J'y regrette quelques braves amis ; mais la perte des Autrichiens est énorme⁴⁹.

Si c'est bien Sébastien de Planta qui a écrit le commentaire entre parenthèses, cela suggère probablement qu'il comprenait l'expression mais qu'en tant qu'adjudant-général, il ne s'en servait pas à cause de son caractère trop marqué. À ses yeux, la locution était-elle populaire ou régionale ? Il n'est pas aisé de répondre à la question.

Le caractère régional de notre expression peut être déduit du fait que cette première occurrence est suivie de toute une série de glossaires publiés en Suisse romande⁵⁰ : je pense au *Glossaire genevois*⁵¹ (1827), au *Nouveau glossaire genevois* de Jean Humbert⁵² (1852) où se lit une phrase-type (« Notre petit vagabond recevra demain une saboulée qui comptera au piquet ») qui aurait inspiré le *Littré*, au *Glossaire vaudois* (1861) de Pierre-Moïse Callet⁵³, au

⁴⁷ Sur ce personnage, voir le *Journal* de Stendhal, le 20 août 1804, dans *OI*, t. I, p. 114 et note.

⁴⁸ Sur ce régionalisme de large extension, voir le *FEW*, t. XVI, p. 319b, s.v. *chip*.

⁴⁹ Albert du Boys, *Sébastien de Planta, 1770-1839*, Grenoble, Prudhomme, 1862, p. 30 ; souligné par l'auteur.

⁵⁰ Voir Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet *et al.*, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel et Genève, 1924-, t. IV, p. 228b, s.v. *compter*.

⁵¹ *Glossaire genevois, ou Recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville, Deuxième édition corrigée et considérablement augmentée*, Genève, Barbezat et Delarue, 1827, p. 22 : « ATOUT, SOUFFLET, HORION : Je lui ai flanqué un atout qui comptait au piquet. » (souligné par l'auteur). La locution *compter au piquet* n'est pas expliquée dans cet ouvrage.

⁵² *Op. cit.*, t. I, p. 108-109, s.v. *compter* : « Nous disons d'une chose qui sort de ligne, d'une chose remarquable, considérable en son espèce, excellente, qu'elle *compte au piquet* ; expression un peu triviale, mais fort usitée. On nous servit un dîner qui comptait au piquet. Notre petit vagabond recevra demain une saboulée qui comptera au piquet. » (souligné par l'auteur).

⁵³ Lausanne, Bridel, 1861, p. 165 : « PIQUET, s.m. *Compter au piquet* ; il lui a donné un savon qui *compte au piquet* ; il fait un orage qui *compte au piquet*, P. F. [= n'est pas français ou française] – Il faut dire *considérable*, ou prendre un autre tour. » (souligné par l'auteur).

Glossaire fribourgeois (1864) de Louis Grangier⁵⁴, au *Glossaire neuchâtelois* (1867) de J.-H. Bonhôte⁵⁵. À la fin du siècle, la locution est relevée aussi en Saône-et-Loire, si l'on en croit François Fertault⁵⁶. Les autres témoignages que j'ai trouvés chez le prussien Ducoudray Holstein⁵⁷ (1833) qui rapporte un propos entendu à l'armée, le narbonnais Hercule Birat⁵⁸ (1860) qui s'en sert dans un de ses poèmes, le maastrichtois Alfred D'Aveline⁵⁹ (1861) qui y recourt dans une de ses traductions, et le lillois Alexandre Desrousseaux⁶⁰ (1886) qui l'utilise dans une de ses chansons sont en dehors du domaine ainsi circonscrit et montrent probablement que l'expression régionale était entrée dans le langage populaire ou familial.

Quant à la signification du substantif *piquet* dans la locution, on considère en général qu'il s'agit du nom de jeu comme on l'a vu dans le *Littré* et le *Larousse*^{XIX^e}. Wartburg est du même avis, car le *FEW*, t. VIII, p. 454a, s.v. **pikkare* enregistre notre expression (pour lui sa première occurrence est dans *Lucien Leuwen*) à la suite de *piquet* au sens de « jeu avec 32 cartes ». L'exception est Louise Odin qui en 1910 dans son *Glossaire du patois de Blonay* pense

⁵⁴ Louis Grangier, *Glossaire fribourgeois ou Recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, Clerc, 1864, p. 53, s.v. *compter*: « P. [= Ne dites pas] c'est un héritage *qui compte au piquet* (F. s. r. [= Terme suisse roman]) ; D. [= Dites] c'est un héritage considérable. – P. voilà un dîner *qui compte au piquet* ; D. voilà un excellent dîner. » (souligné par l'auteur).

⁵⁵ Neuchâtel, Wolfrath et Metzner, 1867, p. 52, s.v. *compter*: « Nous disons d'une chose hors ligne, d'une chose remarquable, considérable en son espèce, excellente, qu'*elle compte au piquet* ; expression un peu triviale, mais fort usitée. » (souligné par l'auteur).

⁵⁶ Voir François Fertault, « Quelques locutions bourguignonnes (Saône-et-Loire) », dans *Revue des traditions populaires*, t. X, 1895, p. 559 : « *Compter au piquet*, se dit d'une chose importante : "Se marier, c'est une affaire ; ça compte au piquet." » (souligné par l'auteur) ; *id.*, *Dictionnaire du langage populaire verduno-chalonnais (Saône-et-Loire)*, Paris, Bouillon, 1896, p. 321 : « PIQUET (compter au), loc., se dit d'une chose importante : "Ol évôt pinté dépeû l'maitin ; quand òl é rentré, sa fonne li a fiche eune tripotée qui *comptôt au piquet*." Vient évidemment du jeu de ce nom. » (souligné par l'auteur). La phrase dialectale signifie : « Il avait bu depuis le matin ; quand il est rentré, sa femme lui a donné une volée de coups considérable ».

⁵⁷ *Le Glaneur français, Number One, for the Use of Universities, Colleges, Academies and Schools, containing original and selected Anecdotes, biographical Sketches and characteristic Traits of Persons distinguished by their Genius and their Knowledge, historical Facts, Inventions, and other Miscellanies, useful, interesting and varied, accompanied with Notes and an Appendix* by H. L. V. Ducoudray Holstein, Geneva (New York), Russell Robbins, 1833, p. 48 : « Mais vous ne savez pas mon général [= le général Hoche], qu'il n'a pas encore oublié les tours de sa jeunesse ; il vous en a joué un qui peut *compter au piquet* ; et je vous avoue franchement que nous l'avons tous soutenu en bons camarades et amis ! » et note : « *which is a strong one*, taken from a French game called *le piquet* ».

⁵⁸ « Sigean sauvé, poème héroï-comique en trois chants, avec épilogue », dans Hercule Birat, *Poésies narbonnaises en français ou en patois, suivies d'entretiens sur l'histoire, les traditions, les légendes, les mœurs, etc., du pays narbonnais*, t. I, Narbonne, Emmanuel Caillard, 1860, p. 74 : « Saupiquet ! pauvre Saupiquet ! / C'est un coup qui *compte au piquet*. »

⁵⁹ Franz Hoffmann, *Le Trésor de l'île des sîbustiers, traduit de l'allemand par Alfred D'Aveline*, Paris et Tournai, Casterman, 1861, p. 95 : « Mort de ma vie ! voilà un gaillard qui *compte au piquet*. À peu près quatre pieds de long, et plus d'un pied et demi de haut. »

⁶⁰ « Papa Rameau, chanson lilloise. Paroles et musique de Desrousseaux », dans *Journal de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France*, n° 6, juin 1886, p. 118 : « À ses amis, infin, l'brave homm' que j'vante, / Au moumint d'mourir / A laiché pus d'un gai souv'nir. / Par testament, il a donné s'servante / Et sin perroquet !... / J'cros qu'cha *compte au piquet*. / L'héritier, ch'est cocasse, / Au lieu d'faire eun'grimace, / A dit fort souvint : "J'ai / Été bien partagé." / Du bon Rameau, ch'brave homme / Qu'on r'nomme, / On parlera toudis / Dins ch'pays. »

plutôt aux « encoches qui se faisaient au piquet dans le temps où l'on ne savait ni lire ni écrire⁶¹ ». Malgré ces deux interprétations données, faudra-t-il songer plutôt au sens militaire du terme comme le dit Yves Ansel ? Je n'ai pas découvert jusqu'ici des observations qui confirment sa thèse. Un examen plus poussé serait nécessaire.

* * *

Le troisième cas qui nous intéresse est le verbe transitif *contrepasser* (ou *contre-passer*⁶² avec trait d'union) au sens de « croiser, rencontrer sur son trajet (quelqu'un qui vient en sens opposé ou différent) ». Il figure dans le chapitre XIII de *Lucien Leuwen*. Citons l'alinéa qui le contient d'après l'édition de Xavier Bourdenet :

Lucien ne se souvint de son projet de saluer Mme de Chasteller que longtemps après qu'elle fut passée. Son regard modeste, et même timide, avait été si noble que, quand elle *contrepassa* Lucien, malgré lui il avait baissé les yeux⁶³.

Le verbe *contrepasser* (ou *contre-passer* dans *Le Chasseur vert*) n'a pas préoccupé presque tous les éditeurs consultés, car ni Henry Debraye⁶⁴ ni Henri Martineau⁶⁵ ni Ernest Abravanel⁶⁶ ni Anne-Marie Meininger⁶⁷ ni Michel Crouzet⁶⁸ ne l'ont annoté⁶⁹. La seule exception est Yves Ansel, qui lui consacre une observation lexicale développée :

Le *Littre* ne connaît que le verbe réfléchi « se contre-passer » : « se croiser », « passer l'un devant l'autre ». Le *T.L.F.* enregistre le verbe transitif « contre-passer quelqu'un » : « croiser quelqu'un qui vient en sens inverse », mais la seule référence qu'il donne est... stendhalienne : « Nous pouvons contre-passer des gens à cheval venant vers nous, dit le *vetturino* prudent » (*La Chartreuse de Parme*, livre I, chap. XI). En fait, Stendhal prise cette construction, que l'on rencontre également dans les *Mémoires d'un touriste* : « Les hommes que je contre-passe⁷⁰ sur les routes [...] » (*Voyages en France*, p. 63)⁷¹.

⁶¹ Louise Odin, *Glossaire du patois de Blonay*, Lausanne, 1910, p. 408b, s.v. *peyé* : « *bali òna rütàye ke kòt' ou peyé* : donner une fessée qui compte au piquet (souvenir peut-être des encoches qui se faisaient au piquet dans le temps où l'on ne savait ni lire ni écrire). » (souligné par l'auteur). Voir aussi W. Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger, 1926, p. 436b, s.v. *piquet*.

⁶² Sur la soudure ou trait d'union dans les composés, voir Nina Catach (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Larousse, 1995, p. 1178.

⁶³ *Lucien Leuwen*, ORC, t. II, p. 192. Le passage se retrouve dans *Le Chasseur vert*, *ibid.*, p. 846 : « [...] quand elle *contre-passa* Lucien, [...] »

⁶⁴ *Op. cit.*, t. II, p. 232.

⁶⁵ *Op. cit.*, t. I, p. 896.

⁶⁶ *Op. cit.*, t. I, p. 185.

⁶⁷ Voir son édition citée de l'Imprimerie nationale, t. I, p. 217 et celle de Folio classique, p. 187.

⁶⁸ Voir son édition citée de GF Flammarion, t. I, p. 237 et celle du Livre de poche Classiques, p. 222.

⁶⁹ À cette liste on ajoutera Mariella Di Maio qui n'a rien dit sur la traduction italienne qu'elle a dirigée, voir *op. cit.*, t. II, p. 229.

⁷⁰ La leçon de l'édition originale de 1838 est *contrepasse*, voir plus loin.

⁷¹ *Lucien Leuwen*, ORC, t. II, p. 1295-1296 ; souligné par l'auteur.

En effet, le verbe transitif *contrepasser* mérite un petit examen. Commençons par relire les deux dictionnaires évoqués dans la note de la nouvelle Pléiade. Pour l'emploi pronominal au sens de « se croiser, passer l'un devant l'autre », Émile Littré cite dans l'article *contre-passer* du *Supplément* de son *Dictionnaire*⁷² un exemple tiré de la *Gazette des tribunaux* du 7 février 1875, p. 126c. Si l'on vérifie sa source, on constate que le journal donne un compte rendu détaillé d'une audience, intitulé « Cour d'assises de la Seine. / Présidence de M. Douët-d'Arcq. / Audience du 5 février. / Avortement. – Complicité. – Contumace. – Incidents de procédure. », qui contient le passage suivant :

Le premier témoin appelé est Paul Belème ; il dépose de ses fautes de jeunesse et de ses relations avec l'accusé ; il est mélancolique et grave.

Le second témoin est l'ancienne maîtresse de Belème. Ils échangent un regard furtif en *se contrepassant*. Elle déclare se nommer Marie Wiart, artiste lyrique, vingt-neuf ans⁷³.

L'article de la *Gazette des tribunaux* étant anonyme, il est impossible de savoir des détails sur son auteur. En tout cas, cette attestation est postérieure à celles de Stendhal.

Quant à l'article *contrepasser* du *TLF*, il enregistre certes dans sa partie synchronique le sens de « croiser quelqu'un qui vient en sens inverse » en le qualifiant de « vieilli » et en produisant la phrase de *La Chartreuse de Parme* (datée de 1839) qu'a rappelée Yves Ansel. Mais ce n'est pas tout, car sa partie historique nous indique que cette acception est attestée dès 1825, et cela toujours chez notre auteur. Il s'agit de « *Racine et Shakespeare*, t. 2, p. 152 » selon les références qui y sont données. Or selon la bibliographie du *TLF*, pour *Racine et Shakespeare* les rédacteurs ont utilisé l'édition de Pierre Martino⁷⁴. Si l'on se reporte à la page 152 du second volume de celle-ci, elle correspond non pas à *Racine et Shakespeare* de 1823⁷⁵ ou de 1825⁷⁶, mais à « Du Rire. Essai philosophique sur un sujet difficile », que Stendhal aurait rédigé vers 1823-1825⁷⁷ et pourtant qui n'a vu le jour qu'en 1867 dans *Œuvres posthumes de Stendhal, Mélanges d'art et de littérature*⁷⁸. Voici le contexte d'après cette publication posthume :

Vue (Déception de la).

⁷² *Dictionnaire de la langue française, Supplément*, Paris, Hachette, 1877, p. 90a.

⁷³ *Gazette des tribunaux* du 7 février 1875, p. 126c.

⁷⁴ *Racine et Shakespeare, Texte établi et annoté avec préface et avant-propos* par Pierre Martino, Paris, Champion, 1925, 2 vol.

⁷⁵ *Racine et Shakespeare* par M. de Stendhal, Paris, Bossange père, Delaunay et Mongie, 1823.

⁷⁶ *Racine et Shakespeare, N° II, ou Réponse au manifeste contre le romantisme, prononcé par M. Auger dans une séance solennelle de l'Institut*, par M. de Stendhal, Paris, A. Dupont et Roret, 1825.

⁷⁷ Voir Pierre Martino, *op. cit.*, t. I, p. CVI. Indication reprise dans *Racine et Shakespeare (1818-1825) et autres textes de théorie romantique, Établissement du texte, annotation et préface* de Michel Crouzet, Paris, Champion, 2006, p. 309.

⁷⁸ Paris, Michel Lévy, 1867.

Nous apercevons une femme fort bien faite, qui marche à vingt pas devant nous. Notre ami nous dit : « Ah ! voilà madame une telle ! » Et il nomme une femme célèbre par sa beauté. Nous doublons le pas, nous *contre-passons* cette beauté, et c'est une ci-devant jeune femme, comme madame L.... Les Milanais appellent cela un *diable l'emporte*, d'après l'exclamation qui échappe alors. Je me dis : « A la place de celui qui a été trompé si facilement, j'aurais douté ; j'aurais remarqué un clignotement dans les yeux de qui m'abusait ; il est bête de croire si facilement.⁷⁹ »

Comme le fait remarquer Pierre Martino, l'anecdote a été inventée à partir du paragraphe « Deception à la vue » du *Traité du ris, contenant son essence, ses causes, et merveilleux effets, curieusement recherchés, raisonnés & observés* de Laurent Joubert⁸⁰. Le verbe *contre-passer* ne figure pas chez ce dernier. Est-il dû à Stendhal ? Dans quelle mesure l'imprimé de 1867 est-il fidèle au texte qu'il a rédigé vers 1823-1825 ? Comment le *cousin lyonnais*⁸¹ (et non grenoblois⁸²) Romain Colomb l'a-t-il retouché ? Faute de témoin manuscrit, il est impossible de répondre à la question. Il vaut donc mieux traiter cette attestation avec précaution, d'autant plus qu'ici *contrepasser* n'a pas son sens habituel (« croiser, rencontrer sur son trajet [quelqu'un qui vient en sens opposé ou différent] ») que l'on a vu dans *Lucien Leuwen*, mais qu'il signifie plutôt « dépasser (quelqu'un), laisser derrière soi (après l'avoir rejoint, quelqu'un qui se déplace dans la même direction) ». Si donc Yves Ansel a négligé dans sa note sur *Lucien Leuwen* cette occurrence de « Du Rire » relevée par le *TLF*, c'est probablement parce qu'à ses yeux elle était trop douteuse.

On peut toutefois compléter le *TLF*. Car Stendhal a utilisé le verbe au moins une fois dans les années 1820 et plusieurs fois dans les années 1830. Il se lit d'abord dans la *Troisième édition de Rome, Naples et Florence* parue en 1826, encore qu'il s'agisse de l'emploi réciproque.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 21 ; le premier soulignage est de moi, le second de l'auteur.

⁸⁰ Paris, Nicolas Chesneau, 1579, p. 25-26, passage qui a « *Deception à la vue* » comme titre en marge (je cite en distinguant *i* et *j* et *u* et *v*, en ajoutant des accents et en développant les abréviations) : « On abuse la vuë, sur tout de vaines promesses : & la laideur ridicule consiste an l'imprudance ou sottise, de croire si facilement & fermement à toute personne, ajoutant grand foy aux propos desquels on pourroit aisement douter. On n'a pas pitié de cela, quand la tromperie et sans dommage, & simplement ridicule. Comme si on nous promet, de moutrer une fort belle & jeune femme : & nous y voyans tresaffectionnés, on nous presante une vielhe ridee, barbuë, [p. 26] veluë, frisee, borgne, chassieuse, enasee, punaise, puante, morveuse, baveuse, edantee, rogneuse, poulheuse, orde & sale, bossuë, tortuë, ecropionnee, & plus difforme que la mesme laideur : il y ha bien dequoy rire, de nous voir ainsi moqués. » Dans sa présentation de Joubert, Michel Crouzet, *Racine et Shakespeare, op. cit.*, p. 328 dit : « Joubert proposait l'exemple des femmes que l'on a crues belles, jeunes, "affectionnées" ». Ce faisant il me semble défigurer le texte, « nous y voyans tresaffectionnés » signifiant « en voyant [le sujet est on = celui qui nous trompe] que nous nous intéressons beaucoup à cette femme ». Si je ne me trompe, *tresaffectionnés* (sans accent dans l'imprimé de 1579) est le masculin pluriel *tresaffectionnés* et non pas le féminin singulier *tresaffectionnée* et sur son sens, on consultera le *FEW*, t. XXIV, p. 247b, s.v. *affectio*. Quant au participe passé adjectivé *ecropionné* « qui a les reins cassés » qu'a sauté le stendhalien, voir le *FEW*, t. XVI, p. 418b, s.v. **kruppa*.

⁸¹ Selon l'expression de Stendhal, voir *Mémoires d'un touriste par l'auteur de Rouge et Noir*, Paris, Ambroise Dupont, 1838, 2 vol., t. I, p. 140.

⁸² Sur cette précision, voir l'article « Colomb, Romain » de Jacques Houbert dans le *Dictionnaire de Stendhal, op. cit.*, p. 164-165.

Elle apparaît à la fin de la notice du « 28 décembre [1816] », où l'auteur parle des caractéristiques des Bolonais. Voici le contexte d'après la publication originale :

Le caractère des gens du peuple que j'ai rencontrés, est franc, [p. 223] alègre⁸³, plein de vivacité ; en *se contrepassant*, ils se font des plaisanteries, et puis s'en vont chantant⁸⁴.

Le passage est un ajout de la version de 1826, parce qu'à ma connaissance, il est absent de *Rome, Naples et Florence en 1817*⁸⁵. Bien que Daniel Muller⁸⁶, Victor Del Litto⁸⁷ et Pierre Brunel⁸⁸ qui ont imprimé notre verbe sans modifier la graphie originale se soient abstenus de le commenter, cette occurrence est plus ancienne que celle de 1875 citée par Littré pour la signification de « se croiser » dans l'emploi réciproque.

Quant à l'emploi transitif, après l'attestation de *Lucien Leuwen*, on en a une dans Le second manuscrit du *Rose et le Vert*, nouvelle commencée et abandonnée en 1837. Citons le passage d'après l'édition de la nouvelle Pléiade :

Mais c'était en vain que ces dames choisissaient les steppes les plus nues de la plage du *Frische Haff* (bras de mer voisin de Königsberg), toujours elles *étaient contre-passées* [ou *contrepassées* (?)] par de brillantes cavalcades de jeunes gens qui même avaient mis à la mode la couleur noire qui était celle du deuil de Mina⁸⁹.

Comme dans cette publication le mot est coupé en *contre* et *passées* en fin de ligne, on ne voit pas comment Philippe Berthier a interprété sa graphie. En revanche, parmi les autres éditeurs consultés, Henri Martineau⁹⁰, Ernest Abravanel⁹¹ et Victor Del Litto⁹² ont

⁸³ On pourrait conserver la graphie *alègre*, que les Académiciens avaient admise jusque dans la version de 1835 de leur dictionnaire. Voir *Dictionnaire de l'Académie française, Sixième édition*, Paris, Didot, 1835, 2 vol., t. I, p. 52b et Nina Catach, *op. cit.*, p. 46.

⁸⁴ *Rome, Naples et Florence* par M. de Stendhal, *Troisième édition*, Paris, Delaunay, 1826, 2 vol., t. I, p. 222-223.

⁸⁵ *Rome, Naples et Florence en 1817* par M. de Stendhal, Paris, Delaunay et Pelicier, 1817.

⁸⁶ *Rome, Naples et Florence, Texte établi et annoté* par Daniel Muller, *Préface* de Charles Maurras, Paris, Champion, 1919, 2 vol., t. I, p. 182.

⁸⁷ *Rome, Naples et Florence, Préface et notes* de Victor Del Litto, Lausanne, Rencontre, 1960, p. 143 ; *Rome, Naples et Florence (1826)*, dans *Voyages en Italie, Textes établis, présentés et annotés* par Victor Del Litto, Paris, Gallimard, 1973 (tirage de 2020), Bibliothèque de la Pléiade, p. 393.

⁸⁸ *Rome, Naples et Florence (1826), Édition présentée et annotée* par Pierre Brunel, Paris, Gallimard, 1987, Folio classique, p. 162.

⁸⁹ *Le Rose et le Vert, Second manuscrit, Texte établi, présenté et annoté* par Philippe Berthier, ORC, t. II, p. 1044 ; le premier soulignage est de l'auteur, tandis que le second est de moi.

⁹⁰ *Le Rose et le Vert*, dans l'ancienne Pléiade, t. II (tirage de 1964), p. 1073.

⁹¹ *Le Rose et le Vert*, dans *Romans et Nouvelles, Préface et notes* de Ernest Abravanel, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 161 ; *Le Rose et le Vert*, dans *Romans et Nouvelles, Texte établi, annoté et préfacé* par Ernest Abravanel, Genève, Cercle du Bibliophile, 1970, p. 225.

⁹² *Le Rose et le Vert, Mina de Vanghel et autres nouvelles, Édition complète et revue des nouvelles et esquisses romanesques de Stendhal, Textes établis, présentés et annotés* par Victor Del Litto, Paris, Gallimard, 1982, Folio classique, p. 247.

imprimé *contrepassées*, tandis que Jean-Jacques Labia⁹³ a préféré la forme avec trait d'union. En tout cas, aucun d'entre eux n'a annoté le terme.

L'année suivante, dans les *Mémoires d'un touriste* de 1838 on a au moins deux occurrences de *contrepasser*. Outre celle⁹⁴ qu'a signalée Yves Ansel, l'ouvrage en contient une autre dans la notice sur « Fontainebleau, le 10 avril 1837 ». La phrase se présente ainsi dans l'édition originale :

Un peu avant Essones, je *contrepasse* la tête du bataillon, qui fait halte pour rallier une partie de son monde, et entrer en ville d'une façon un peu décente⁹⁵.

La leçon *contrepasse* de l'édition originale que j'ai soulignée est corrigée tacitement en *contre-passe* avec trait d'union dans l'édition de Louis Royer⁹⁶, celle d'Ernest Abravanel⁹⁷ et celles de Victor Del Litto⁹⁸, et nulle part le mot n'a fait l'objet d'un commentaire.

La dernière attestation du verbe chez Stendhal que je connaisse est celle de *La Chartreuse de Parme* (1839), qu'a relevée le *TLF* et qu'a rappelée Yves Ansel. Le locuteur est le cocher (« véturino ») de Fabrice. Il répond à celui-ci qui, après avoir tué Giletti, lui a demandé de mettre les chevaux au galop pour éviter d'être arrêté par les gendarmes. Citons le texte de l'édition originale :

– Nous pouvons *contre-passer* des gens à cheval venant vers nous, dit le véturino prudent et qui songeait aux quatre napoléons, et les hommes qui nous suivent peuvent crier qu'on nous arrête. Ceci voulait dire : Rechargez vos armes...⁹⁹

Ici le verbe est imprimé avec trait d'union. Sauf erreur de ma part, il n'a pas intéressé les éditeurs consultés. En effet, aucun d'entre eux – depuis Henri Martineau¹⁰⁰, Victor Del

⁹³ *Le Rose et le Vert, Mina de Vanghel suivis de Tamira Wanghen et autres fragments inédits, Texte établi d'après les manuscrits de Grenoble, avec les variantes et deux dessins de Stendhal, introduction et notes par Jean-Jacques Labia*, Flammarion, 1998, GF Flammarion, p. 122.

⁹⁴ *Mémoires d'un touriste par l'auteur de Rouge et Noir*, édition citée de 1838, t. I, p. 116 : « Les hommes que je *contrepasse* sur les routes, près de Dijon, sont petits, secs, vifs, colorés ; [...] »

⁹⁵ *Ibid.*, t. I, p. 8.

⁹⁶ *Mémoires d'un touriste, Texte établi et annoté avec un avant-propos par Louis Royer, Préface de Jean-Louis Vaudoier*, Paris, Champion, 1932-1933, 3 vol., t. I, p. 23.

⁹⁷ *Mémoires d'un Touriste, Préface et notes de Ernest Abravanel*, Lausanne, Rencontre, 1961, 2 vol., t. I, p. 39.

⁹⁸ Voir *Mémoires d'un touriste*, dans *Voyages en France, Textes établis, présentés et annotés par Victor Del Litto*, Paris, Gallimard, 1992 (tirage de 2016), Bibliothèque de la Pléiade, p. 6. La même correction tacite se retrouve dans *Mémoires d'un touriste, Préface de Dominique Fernandez, Édition de Victor Del Litto revue par Fanny Déchanet-Platz*, Paris, Gallimard, 2014, Folio classique, p. 38. La même substitution implicite se rencontre dans l'autre occurrence de *contrepasser* (t. I, p. 116 de l'édition de 1838), voir la publication de Louis Royer, t. I, p. 123, celle d'Ernest Abravanel, t. I, p. 108 et l'édition citée de Victor Del Litto pour la Pléiade, p. 63 et celle de Folio classique, p. 119.

⁹⁹ *La Chartreuse de Parme par l'auteur de Rouge et Noir*, Paris, Ambroise Dupont, 1839, 2 vol., t. I, chapitre XI, p. 317.

¹⁰⁰ *La Chartreuse de Parme*, dans l'ancienne Pléiade, t. II, p. 197 ; *La Chartreuse de Parme, Texte établi, avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et relevé de variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1961, p. 180.

Litto¹⁰¹, Ernest Abravanel¹⁰² et Antoine Adam¹⁰³ jusqu'à Fabienne Bercegol¹⁰⁴, Mariella Di Maio¹⁰⁵, Michel Crouzet¹⁰⁶ et Philippe Berthier¹⁰⁷ – ne l'a commenté.

Au total, on rencontre donc au moins six fois *contrepasser* (ou *contre-passer*) chez Stendhal et parmi les éminents spécialistes qui ont édité ses œuvres, seul Yves Ansel a pris la peine de lui consacrer une note. Mais pourquoi l'écrivain « prise »-t-il ce terme comme l'a fait remarquer ce dernier ? Un élément de réponse se trouve chez un critique littéraire qui, il y a plus de cent ans, avait affirmé que *contrepasser* « n'éta[i]t pas français ». C'est Émile Faguet qui a émis cet avis dans le compte rendu de *La Peur de vivre* (1902) d'Henri Bordeaux qu'il a publié dans *La Revue latine*. Après avoir relevé dans le roman quelques fautes de langue, il poursuit ainsi :

En revanche, je signale comme n'étant pas français non plus, à la vérité, comme étant un provincialisme, mais comme excellent : « *Elle contrepassa Jean*, qui souriait en écoutant sa romance¹⁰⁸. » Cela veut dire que Jean monte la côte, par exemple, que la paysanne la descend et qu'elle *dépassa* Jean, mais en allant dans un sens contraire à lui. Eh bien, avons-nous un mot pour exprimer cela ? Non. [p. 418] *Dépasser* se dit de quelqu'un qui prend les devants sur un autre, mais en allant dans le même sens que lui. Ce n'est pas du tout le même mouvement. *Croiser* exprime précisément ce que M. Bordeaux exprime par *contrepasser*, mais il n'est pas si joli, ni même aussi net ni aussi figuratif. Je vote pour *contrepasser*. Seulement, il lui faudrait une autorité comme celle de Victor Hugo ou de Renan. Je ne puis lui offrir que celle de M. Bordeaux et la mienne. C'est un peu léger¹⁰⁹.

Sur quoi se fonde Émile Faguet pour juger de cette manière qu'Henri Bordeaux, né à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), a employé un *provincialisme* ? Sur son sentiment linguistique ? Ou sur quelque outil dont il disposait ? Puisque le critique n'a rien dit pour nous éclairer sur ce point, il faut vérifier ce qu'il a avancé.

¹⁰¹ *La Chartreuse de Parme, Préface et notes* de Victor Del Litto, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 225.

¹⁰² *La Chartreuse de Parme, Texte établi, annoté et préfacé* par Ernest Abravanel, Genève, Cercle du Bibliophile, 1969, 2 vol., t. I, p. 322.

¹⁰³ *La Chartreuse de Parme, Texte établi avec introduction, chronologie, bibliographie, notes, relevé des additions projetées et des variantes et dossier documentaire* par Antoine Adam, Paris, Garnier, 1973, p. 202.

¹⁰⁴ *La Chartreuse de Parme, Présentation, notes, chronologie* par Fabienne Bercegol, *Dossier et bibliographie* par Françoise Court-Perez, Paris, Flammarion, 2000 ; 2018, GF Flammarion, p. 270.

¹⁰⁵ *La Chartreuse de Parme, Édition présentée, établie et annotée* par Mariella Di Maio, Paris, Gallimard, 2003, Folio classique, p. 259. Voir aussi la traduction italienne qu'elle a dirigée, *op. cit.*, t. III, p. 253 (pas de note).

¹⁰⁶ *La Chartreuse de Parme, Texte revu sur l'édition originale, annoté et présenté* par Michel Crouzet, Paris, Librairie Générale Française, 2000, Livre de poche Classiques, p. 259 ; *La Chartreuse de Parme, Édition critique contenant les notes et additions de Stendhal, Texte établi à partir de l'édition originale présenté et annoté* par Michel Crouzet, Orléans, Paradigme, 2007, p. 195.

¹⁰⁷ *La Chartreuse de Parme, Texte établi, présenté et annoté* par Philippe Berthier, ORC, t. III (tirage de 2014), p. 310.

¹⁰⁸ En fait on lit « Elle contrepassa Jean qui écoutait en souriant sa romance. » dans *La Peur de vivre*, Paris, Fontemoing, 1902, p. 279.

¹⁰⁹ *La Revue latine*, n° 7, le 25 juillet 1902, p. 417-418 ; souligné par l'auteur.

Reportons-nous à l'article **passare* (t. VII, p. 721b) du *FEW*. Il nous apprend que, si l'on met de côté *se contrepasser* de 1875 relevé par Littré, la signification « croiser » du verbe *contrepasser* est géographiquement marquée : elle n'est connue qu'en savoyard. Pour étayer cette localisation, Wartburg s'appuie sur la *Monographie du patois savoyard* de Félix Fenouillet qui en 1903 a enregistré le verbe dialectal *contrepassâ* traduit par « contrepasser, croiser¹¹⁰ ».

L'indication trop sommaire du *FEW* peut être complétée par différentes sources. D'après ma recherche rapide, le français régional du Sud-Est connaît *contrepasser* dans ce sens au moins depuis 1679. Il s'agit de l'« Édit de M. R. touchant le Domaine, & droits de regale » que « Marie Jeanne Baptiste de Savoye, [...] Mere & Tutrice de Son Altesse Royale, Victor Amé second par la grace de Dieu, Duc de Savoye, [...] »¹¹¹ a publié le 9 novembre 1679. Son article XLVIII « Concernant les reparations des chemins Royaux » contient l'attestation la plus ancienne que je connaisse (encore que l'on ait affaire à l'emploi réciproque). Voici la phrase qui nous intéresse :

Les Officiers Locaux procedans aux visites des chemins, les feront élargir en sorte que deux mulets & chariots chargés, *se puissent contrepasser* librement, & que rien ne puisse empêcher le passage des gens à pieds & à cheval¹¹².

Ensuite, on a une occurrence dans un document d'archives de la première moitié du XVIII^e siècle qu'un ouvrage sur Jean-Jacques Rousseau cite sans le dater¹¹³. Il est suivi par un auteur anonyme qui au début du XIX^e siècle a consigné des « Fautes que l'on fait dans la langue française, en Savoye et pays circonvoisins ». Son observation mérite d'être rappelée :

Contrepasser n'est pas français. On s'en sert en Savoye pour dire qu'on a rencontré quelqu'un qui revenoit par le meme chemin que vous, quand on s'est croisé avec lui¹¹⁴.

Cette remarque nous renseigne sur le fait que les Savoyards de l'époque utilisaient *contrepasser* au sens de « croiser » sans savoir que cet emploi ne relevait pas du français standard. Ces trois témoignages précèdent ceux de Stendhal. Par la suite, on en trouve

¹¹⁰ Anancy, Roche, 1903, p. 138a.

¹¹¹ *Compilation des anciens édits des princes de la royale maison de Savoye*, Chambéry, Estienne Riondet, 1679, p. 861.

¹¹² *Ibid.*, p. 871.

¹¹³ Archives départementales de la Haute-Savoie, série C, Travaux publics, Ponts et chemins du Genevois, extrait d'un document (vers 1730) cité dans François et Joseph Serand, *Jean-Jacques Rousseau en Savoie, L'idylle des cerises, Notes et Documents avec Dessins inédits*, Anancy, Abry, 1912, p. 14 : « De grands chemins qui sont aujourd'hui encore beaucoup plus affreux et plus périlleux que jamais pour n'être qu'un précipice continuel durant toute l'étendue de cette route, attendu qu'ils sont si étroits si scabreux et remplis en un mot de pierres si monstrueuses outre quantité de rochers forts glissants et raboteux qui s'y rencontrent à tout bout de champ qu'on ne saurait sans risque *se contrepasser* deux personnes à cheval et même à peine les chevaux de charge peuvent-ils défiler l'un après l'autre sans un péril évident... »

¹¹⁴ Pierre Enckell, *op. cit.*, p. 14.

plusieurs au début du XX^e siècle¹¹⁵. Et à la fin du siècle dernier, différents lexicographes comme Claudine Fréchet et Jean-Baptiste Martin¹¹⁶, Paul Guichonnet¹¹⁷, Gilbert-Lucien Salmon¹¹⁸, Anne-Marie Vurpas et Claude Michel¹¹⁹ signalaient que le verbe était toujours employé avec ce sens en Lyonnais et Savoie.

Ainsi me paraît-il être probable que *contrepasser* dont on a au moins six occurrences chez Stendhal¹²⁰ appartient au français régional et non pas à la langue standard. Si notre auteur s'en est servi plus souvent que *croiser* qui me semble moins fréquent¹²¹, c'est sans doute parce qu'il le trouvait plus *joli*, plus *net* et plus *figuratif* comme le dit Émile Faguet, et peut-être aussi parce qu'il n'était pas très conscient de son caractère régional, car s'il s'en était aperçu, il l'aurait probablement évité dans ses œuvres destinées à la publication.

Les hypothèses sur les trois cas que je viens de proposer laborieusement à la sagacité des lecteurs sont-elles convaincantes ? J'espère du moins qu'elles donneront à certains d'entre eux envie de réfléchir sur le vocabulaire de Stendhal. Sans doute ne serait-il pas inutile de relire ses œuvres pour voir s'il ne s'y glisse pas de mots ou d'expressions dont l'aire de diffusion est restreinte. Chacun y ferait des découvertes et contribuerait à une « étude d'ensemble » sur sa langue, qu'un ou des chercheurs compétents nous offriraient un jour en répondant au vœu qu'a exprimé Antonin Duraffour. Puisque tout « change tous les trente ans, suivant la mode qui règne dans la science¹²² », l'heure viendra peut-être où l'on renouera avec l'érudition d'il y a plus de soixante ans.

¹¹⁵ « Visite de la chute et des usines de la Société Hydro-Électrique de Fure et Morge (torrent du Drac) », dans *Congrès de la houille blanche, Grenoble – Annecy – Chamonix, 7-13 septembre 1902, Compte rendu des travaux du congrès, des visites industrielles et des excursions*, t. II, Grenoble, s.d., p. 16 : « un court arrêt destiné à nous laisser *contrepasser* par un train venu de Grenoble » ; « L'Accident du "Jardin" de Chamechaude (Massif de la Grande-Chartreuse) », dans *Revue alpine*, n° VI, 12^e année, le 1^{er} juin 1906, p. 179 : « M. H. Jalabert *contrepassa* ses collègues d'un pas rapide » ; « Chronique horticole », dans *Lyon-horticole, Revue bi-mensuelle d'horticulture publiée avec la collaboration de l'Association horticole lyonnaise*, n° 15, 1908, p. 285 : « Un paysan nous *contrepassa* et s'arrêta un moment vers nous. »

¹¹⁶ *Op. cit.*, p. 46a qui indique qu'il est « globalement attesté » chez les habitants de l'Ain.

¹¹⁷ *Le Parler savoyard. Mots et expressions du terroir, Lexique établi par Paul Guichonnet*, Paris et Marseille, Rivages, 1986, p. 42.

¹¹⁸ *Op. cit.*, p. 47a qui cite deux occurrences de 1925-1926.

¹¹⁹ *Op. cit.*, p. 61a qui donne le résultat d'une enquête auprès de différentes générations.

¹²⁰ Il est cité également dans le *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*, Paris, Larousse, 1971-1978, 7 vol., t. II, p. 960a, s.v. *contre-passer* (qui donne comme première attestation *La Chartreuse de Parme*) et *Le Grand Robert de la langue française, Deuxième édition dirigée par Alain Rey*, Paris, Robert, 2001, 6 vol., t. II, p. 543b, s.v. *contre-passer* (qui cite les *Mémoires d'un touriste* et Paul Valéry, *Cahiers, Édition établie, présentée et annotée par Judith Robinson*, Paris, Gallimard, 1973-1974, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., t. II, p. 1297-1298 : « une jeune femme me *contrepasse* » ; cette dernière occurrence est-elle un emprunt à Stendhal ?).

¹²¹ On en a une occurrence dans *Rome, Naples et Florence en 1817*, édition citée de 1817, p. 99 : « [...] j'ai encore eu le chagrin d'être *croisé*, en montant, par douze ou quinze grands-cordons ou généraux qui descendaient avec tout le poids de leur grandeur. » Passage qui se lit dans *Voyages en Italie, op. cit.*, p. 47.

¹²² Selon l'expression des *Mémoires d'un touriste par l'auteur de Rouge et Noir*, édition citée de 1838, t. I p. 160. Passage qui se lit dans *Voyages en France, op. cit.*, p. 86.